

2.—Dépenses pour les soins de santé personnels, 1951-1963

NOTA.—Les chiffres ne comprennent pas les dépenses pour la santé publique, ni les immobilisations.

Année	Services hospitaliers					Services de médecins	Médicaments prescrits ^{5,6}	Services de dentistes	Autres ^{6,7}	Total ⁴
	Pour traitements actifs ¹	Pour maladies mentales ²	Pour la tuberculose ²	Hôpitaux fédéraux ³	Tous les hôpitaux ⁴					
	(millions de dollars)									
1954..	314.0	64.5	30.4	37.9	446.8	188.6	52.1	66.4	50.0	803.9
1955..	342.4	68.9	29.9	38.8	480.1	206.5	59.5	68.6	55.0	869.7
1956..	380.8	77.6	30.6	40.8	529.9	240.1	71.8	81.5	65.0	988.3
1957..	422.9	87.5	31.0	45.3	586.8	289.2	84.5	87.3	70.0	1,097.8
1958..	462.3	99.0	30.4	48.4	640.1	295.5	90.3	98.1	85.0	1,209.0
1959..	542.6	111.6	29.6	50.3	734.1	326.8	106.5	100.1	95.0	1,362.5
1960..	625.2	120.2	30.1 ⁸	53.9	829.4 ⁸	346.5	114.4 ⁸	112.4	105.0	1,507.7 ⁸
1961..	714.8	132.8	29.9 ⁸	56.8	934.3 ⁸	374.0	121.3 ⁸	118.8	115.0	1,663.4 ⁸
1962..	782.4	141.7	29.5	60.1	1,013.7	419.3	127.0	123.8	125.0	1,808.8
1963 ⁹ .	879.4	158.9	28.4	63.9	1,130.6	456.4	136.2	134.8	135.0	1,993.0

¹ Comprend les dépenses brutes des hôpitaux publics et privés pour maladies aiguës, chroniques et pour les convalescents en 1954-1957 et celles effectuées en 1958-1960 dans les provinces non participantes; comprend aussi les dépenses brutes des hôpitaux soumis à l'examen du budget et des hôpitaux conventionnés en 1961 et 1963 et celles effectuées en 1958-1960 dans les provinces participantes; ne comprend pas toutefois les dépenses des hôpitaux pour maladies mentales, pour tuberculeux et celles des hôpitaux fédéraux.

² Comprend les dépenses brutes des hôpitaux publics et privés, mais non celles des hôpitaux fédéraux.

³ Comprend les hôpitaux pour maladies aiguës, chroniques, pour convalescents, tuberculeux et maladies mentales relevant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que ceux du ministère des Affaires des anciens combattants; mais ne comprend pas les hôpitaux du ministère de la Défense nationale.

⁴ Il se peut que la somme des articles ne corresponde pas aux totaux, en raison de l'arrondissement des chiffres.

⁵ Vendus par les pharmacies au détail seulement.

⁶ Chiffre estimatif.

⁷ Comprend les dépenses estimatives encourues pour les services d'infirmières particulières, de chiropracteurs, d'ostéopathes et d'optométristes; tous les employés d'hôpitaux sont exclus.

PARTIE IV.—INITIATIVES BÉNÉVOLES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE SUR LE PLAN NATIONAL

Un certain nombre d'organismes bénévoles nationaux contribuent pour beaucoup à assurer des services et à organiser la recherche et l'enseignement dans les domaines de la santé et du bien-être; ils complètent les services des autorités fédérales et provinciales en plusieurs domaines et jouent un rôle prépondérant en éveillant l'intérêt du public à l'égard des besoins relatifs à la santé et au bien-être et en instituant des mesures pour répondre à ces besoins. L'*Annuaire* de 1962 comprend (pp. 288-293) un résumé de l'activité d'une vingtaine de ces initiatives importantes.

Assurance médicale facultative.—A la fin de 1964, environ 10,800,000 Canadiens, ou 56 p. 100 de la population du Canada, détenaient une certaine assurance pour les frais de médecin. Leur protection était assurée par quelque 62 régimes à but non lucratif qui comptaient 6,450,000 adhérents et au moins 79 sociétés privées fournissaient de l'assurance-chirurgicale à 5,250,000 personnes; les personnes assurées sous les deux régimes à la fois se sont chiffrées par environ 900,000. Le total net de 10,800,000 surpassait de 4,900,000 le chiffre de 1955 qui ne représentait que 38 p. 100 de la population.

Les régimes à but non lucratif ont, en 1964, perçu \$191,600,000 en primes et \$4,300,000 en autres recettes, et ils ont payé \$174,000,000 en prestations et \$13,500,000 en frais d'administration, ce qui donne un solde de \$8,400,000. Ainsi, pour chaque dollar de prime perçu, 91c. sont allés aux prestations, soit \$29.67 par assuré. En 1955, les prestations s'établissaient à \$41,400,000, soit 89c. par dollar de prime, mais seulement \$13.17 par assuré.

Les sociétés privées à but lucratif ont perçu \$119,700,000 en primes d'assurance médicale en 1964. Elles ont versé des prestations totalisant \$192,000,000.